



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

| Avis n° 2022 -106 | | |
|---|---|------------------------------|
| Commission Territoriale Ouest du 13 décembre 2021 Présidence : David Bécu | Objet : Aménagement du sentier de la RNR des étangs de Belval en Argonne | Vote : Avis favorable |

Contexte

D'une superficie d'environ 203 hectares, la RNR des étangs de Belval-en-Argonne a été classée le 9 juillet 2012. La gestion du site a été confiée au Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), gestionnaire principal et à la ligue pour la protection des oiseaux de Champagne-Ardenne (LPOCA), gestionnaire associé.

Il convient de rappeler que l'étang du Bas est en accès libre, et qu'une large superficie de la Réserve Naturelle reste en accès interdit / réglementé, préservant ainsi la quiétude des espèces et la conservation des habitats.

La circulation des personnes est réglementée à l'intérieur de la réserve. Elle s'effectue uniquement sur les chemins existants pour permettre l'accès aux observatoires, ainsi que la découverte de la réserve par un itinéraire périphérique s'éloignant du plan d'eau pour en préserver la tranquillité.

En période de fortes pluies et de montée des eaux de l'étang, il arrive que le sentier ouvert au public soit inondé et devienne impraticable. Afin de permettre un accès sécurisé aux observatoires, les gestionnaires de la réserve souhaitent aménager deux portions du sentier en mettant en place deux pontons en bois.

D'un point de vue pratique, cela se traduira par la création de deux tronçons de pontons en bois pour une longueur totale de 70 m sur une largeur de 1,5m/1,6m. Les pontons se trouveront à environ 15/30 cm du sol.

Les matériaux utilisés seront les suivants : piquets d'acacias, pontons en mélèze, visserie et tiges filetées en inox.

Question au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur l'aménagement du sentier de la RNR des étangs de Belval-en-Argonne – création de deux pontons en bois, et de vérifier en particulier, si des impacts significatifs peuvent être engendrés.

Supports de réflexion

- Plan de gestion de la RNR du Marais Les Trous de Leu 2018-2027,
- Note avec cartographies des habitats
- Présentation en séance par Rémi Hanotel (LPO) conservateur de la RNR.

Analyse

Rapporteur : Sylvain Gaudin

La zone définie pour la réalisation de l'aménagement est le sentier existant qui présente un moindre intérêt écologique. La cartographie des habitats indique que cette zone se situe à l'interface d'une fruticée et d'une saulaie à Saule cendré, deux habitats bien représentés sur la RNR.

Actuellement aucune végétation ne s'est développée à l'emplacement des futurs pontons à cause du piétinement important de la part des usagers.

Cet aménagement perturbera très peu le milieu par rapport à l'état actuel :

- L'écoulement de l'eau ne sera pas perturbé
- Le sol ne sera plus piétiné et tassé
- La végétation pourra se développer à nouveau aux abords des pontons

Les conséquences environnementales des travaux porteront essentiellement sur les nuisances sonores pendant la phase de mise en œuvre des travaux.

Des mesures seront prises pour réduire l'impact des travaux :

- Réalisation pendant la période août à février qui correspond à la fin de période de nidification et de végétation
- Réalisation en période d'assec (août -février) ou le niveau d'eau est le plus bas pour limiter l'impact sur le sol (moindre risque de dégradation /tassement du sol hydromorphe)

Analyse après présentation:

Le document détaillant le projet et la présentation faite lors de la séance montrent que la création de ce sentier surélevé est utile, en raison d'un piétinement important. Toutes les précautions ont été prises pour que son implantation se fasse dans les meilleures conditions (période de réalisation, matériel utilisé, techniques d'implantation).

Avis du CSRPN

| |
|--------------------------|
| Avis favorable du CSRPN. |
|--------------------------|

Recommandations

Aucune recommandation du rapporteur n'a été émise.

Fait à Châlons le 21/03/2022
Le vice-président du CSRPN
Président de la CT ouest
David BECU



Fait à Metz, le 09/05/2022
Le président du CSRPN
Serge Muller

